

CHARTRE SOCIALE /

Nos valeurs

- Sécurité : nous engager au quotidien pour la sécurité et la santé de nos collaborateurs.
- Solidarité : donner à tous nos collaborateurs les chances de réussir dans leurs projets professionnels, être à l'écoute de leurs difficultés, leur apporter le soutien nécessaire.
- Lien Social : se mobiliser et agir pour l'égalité des chances, améliorer le quotidien de nos collaborateurs et de leur famille.

Nos engagements

Dans tous les pays dans lesquels le Groupe Ortec est présent :

- Respecter l'ensemble des textes relatifs aux conditions de travail applicables au sein du pays d'implantation : textes internationaux, européens, textes nationaux, textes relatifs à la profession dont notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte Mondial, les conventions de l'OIT, les lois, conventions applicables au sein de la société...
- Ne pratiquer aucune discrimination directe ou indirecte conformément aux textes légaux applicables dans le pays d'implantation.
- Rémunérer équitablement tous les collaborateurs conformément aux minima légaux ou conventionnels applicables et ne pas faire de différences de traitement sauf si elles sont admises légalement.
- Respecter les règles relatives au droit du travail, qu'elles soient légales ou conventionnelles, qui s'appliquent dans tous les pays où le Groupe Ortec est présent.
- Ne pas avoir recours au travail clandestin ou dissimulé ni au travail d'enfant en âge de scolarité obligatoire, ou à défaut de règle applicable, au travail d'enfant de moins de 15 ans, sauf exceptions visées par la Convention n°138 de l'OIT.
- Ne pas avoir recours au travail des jeunes de moins de 18 ans lorsque ceux-ci sont soumis à des lois relatives à l'enseignement supérieur obligatoire.
- Ne pas avoir recours ni encourager le recours au travail forcé ou obligatoire, tel que défini par la Convention n°29 de l'OIT.
- Traiter les collaborateurs avec respect et dignité, et ne commettre aucune pratique prohibée, notamment : harcèlement moral ou sexuel, discrimination, agissements sexistes....
- Mettre en place les formations qui permettent de renforcer les compétences et favoriser le développement professionnel et l'employabilité.
- Favoriser la mobilité tant géographique que sectorielle.
- Favoriser le dialogue social, reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Maintenir un environnement et un climat de travail satisfaisants qui favorisent des relations de travail fondées sur la communication, l'entraide et la confiance.
- Maintenir un environnement de travail permettant d'assurer la santé et la sécurité au travail afin de prévenir les accidents et les blessures.
- Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.
- Renforcer l'écoute, le lien social et le soutien des collaborateurs en difficulté.
- Encourager ses partenaires, fournisseurs, sous-traitants, co-traitants... à appliquer dans leurs propres entreprises, des principes et engagements de portée égale et mettre en place les contrôles nécessaires afin de s'assurer qu'ils les respectent.